

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 avril 2025

n° 069-25 C

**Objet : RS - Approbation de la convention de projet urbain partenarial pour l'opération de Savoisienn Habitat chemin de la Crouette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré**

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 54

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Pascal Ginollin
<b>Aillon-le-Vieux</b>	
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Martine Lambert
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Jimmy Bâabâa - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
<b>Cognin</b>	Corinne Charles - Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Céline Vernaz
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Alain Gaget - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Michel Dyen

- conseillers excusés : 12

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laila Karoui - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguet - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alain Saurel

### GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## Conseil communautaire du 10 avril 2025

délibération n° 069-25 C

objet **RS - Approbation de la convention de projet urbain partenarial pour l'opération de Savoisienne Habitat chemin de la Crouette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré**

Gaëtan Pauchet, conseiller délégué chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que la Communauté d'agglomération est seule compétente sur son périmètre pour la conclusion de conventions de projet urbain partenarial (PUP).

La société Savoisienne Habitat projette la réalisation d'un lotissement de 14 lots sur l'intégralité de l'OAP Lachat – chemin de la Crouette (1 lot collectif et 13 lots d'habitat individuel). Le programme total de construction représente un potentiel de 27 logements et de 2 540 m<sup>2</sup> environ de surface de plancher.

Le chemin des Frasses, de l'intersection avec le chemin de Rosset jusqu'à l'intersection avec le chemin de Lachat, pour un montant de 163 700 € HT, est à requalifier par la commune de Saint-Jeoire-Prieuré et sous sa propre maîtrise d'ouvrage, pour répondre aux besoins de l'opération de Savoisienne Habitat, mais dont l'utilité excède les besoins de cette opération.

Parallèlement à la convention de PUP entre Grand Chambéry et Savoisienne Habitat, la Communauté d'agglomération a recherché et obtenu l'accord de la commune de Saint-Jeoire-Prieuré sur la requalification du chemin des Frasses dans le cadre d'une convention de projet.

Savoisienne Habitat, compte tenu de la nécessité des équipements publics à réaliser pour son projet de construction, accepte de contribuer financièrement à la réalisation de ces équipements, en plus de la réalisation et du financement des équipements propres au projet. Savoisienne Habitat contribue ainsi au financement du programme des équipements publics dans la proportion de 23,15 %, soit 37 896 € HT.

Les constructions édifiées seront exonérées du paiement de la part communale de la taxe d'aménagement pendant une durée de dix ans, à compter de l'entrée en vigueur de la convention en annexe.

Aux termes de la convention de projet entre la Communauté d'agglomération et la commune de Saint-Jeoire-Prieuré, la commune de Saint-Jeoire-Prieuré s'engage à achever les travaux qui lui incombent pour le 30 juin 2025.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code de l'urbanisme,

**Vu** la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le PLUi HD,

**Vu** l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 14 mars 2025,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 : d'approuver** la convention de projet urbain partenarial pour l'opération de Savoisienne Habitat chemin de la Crouette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré,

**Article 2 : d'autoriser** le président ou son représentant à renégocier si besoin le contenu du projet de convention de projet urbain partenarial,

**Article 3 : d'autoriser** le président ou son représentant à signer la convention de projet urbain partenarial ainsi que tout autre document à intervenir.

le président,  
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **069-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention de projet urbain partenarial pour l'opération de Savoisienne Habitat chemin de la Crouette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat
Date de l'acte :	10 avril 2025
Annexe(s) :	Annexe 1, Annexe 2

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250410-lmc1H33461H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33461H1

Date de transmission en Préfecture :	14 avril 2025
Date de réception en Préfecture :	14 avril 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 14 avril 2025